JOURNAL MUNICIPAL Le Touvet

Hiver 2012

Dossier: le centre communal d'action sociale en action





MAIRIE DU TOUVET

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus au 06 87 76 15 09

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00 sur rendez-vous. André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00 sur rendez-vous.

Véronique CARTIER, 2e adjointe, délégation solidarités et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00 sur rendez-vous. Franck Minair, 3e adjoint, délégation finances, mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00 sur rendezvous.

Vincent Berlandis, 4e adjoint, délégation urbanisme et logement, le mercredi de 14h30 à 18h30 sur rendez-vous. Michel Nolly, 5e adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30 sur rendez-vous.

Pascale Weill, 6e adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, sur rendez-vous.

Adresse mél : mairie@letouvet.com Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00; le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Mairie.

Conseils municipaux

Tous les 1ers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements au 04 76 92 34 34.

DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

François Brottes - secrétariat parlementaire. Les Portes de Crolles, rond-point du Raffour. 38920 Crolles. **Tél**. 04 76 92 18 96 - **Fax** 04 76 92 18 98.

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Georges Bescher reçoit sur rendez-vous, soit à la mairie de La Terrasse le samedi matin, soit au général, en contactant son secrétariat Conseil au 04 76 00 38 10.

Prochaine permanence au Touvet : jeudi 7 février 2013 de 10h30 à 12h à la mairie

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVET

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h 00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00. **Tél**. 04 76 08 45 94 - **Fax** 04 76 92 34 94.

AU OUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Pierre Daudin, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Daniel Kotowsky au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde péri-scolaire au 04 76 13 47 52.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86. Le relais d'assistantes maternelles, Anne Rodriguez au

06 33 49 49 01.

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, Jean-François Ortolland au 04 76 99 75 56.

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36. Permanences sur rendez-vous le lundi de 13h30 à 18h et le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet Tél: 04 58 00 50 27.

La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à

12h00 et de 14h00 à 17h15 : le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00. Siège social : 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 Grenoble - Tél. 04 76 53 37 32.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner, · Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

· Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr.

LES MARCHES DU TOUVET

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité. Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place du marché.

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél: 04 76 92 34 34 - Mél: ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare

du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél : 0 811 01 01 38

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Bernin au 04 56 58 16 91.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale : Madame Claudette Burillon un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

Caisse de retraite

CRAM point accueil retraite :

les 2es et 3es mardis de chaque mois

- de 9h00 à 12h00 en accueil libre - de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

Tél: 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile)

CRAM service social

Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous

Tél.: 04 76 12 19 24.

Mission locale

Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

Corinne Rieul peut vous recevoir

• au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 au 04 76 33 39 61. Le bureau est situé au rez-de-chaussée de l'école élémentaire (entrée par l'escalier situé à droite du bâtiment, sur la place de l'école).

• en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la contacter à Crolles au 04 76 04 94 81.

DIVERS

Permanence avocat conseil:

Mairie de Goncelin Tél.: 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice

Permanence le dernier mercredi du mois, de 14h à 17h à la mairie

M. Tolas: 04 76 92 34 34 (Mairie), sur rendez-vous.

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00.

Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet. Tél. 04 76 90 70 06.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes Tél: 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet Correspondant : M. Michel ORSET

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17. Horaires d'ouverture

· du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à

PROPRETÉ URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00 Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

lls sont à votre disposition au parking Plaussu, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), avenue Fernand Gras, et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 76 08 03 03 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique environnement)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture : Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).
 tél. 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).
 tél. 04 76 04 82 74

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses

- · du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h
- · le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h · le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets

SE DÉPLACER

En autocar: www.le-gresivaudan.fr ou www.transisere.fr Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train: www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

FCI DIRDGE PURUC

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement vous pouvez téléphoner au n° vert 0800 004 906, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

PERMANENCES « INFO-ÉNERGIE »

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50 Ce service de proximité vous est proposé par la Commu-

nauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes. www.le-gresivaudan.fr

URGENCES

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

- POMPIERS: 18
- SAMU: 15
- Centre anti-poison : 04 76 42 42 42
- · Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15
- EDF : 0 810 33 33 38 GDF : 0 800 47 33 33
- · Véolia (eau) : 04 76 61 39 00

Édito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La fin de l'année arrive à grands pas, les fêtes de Noël sont déjà derrière nous. Notre commune garde encore ses lumières et ses décorations pour annoncer la nouvelle année.

Mais ces temps de fête sont encore temps de crise et synonymes de difficultés pour certains d'entre nous. Aujourd'hui plus que jamais le Centre Communal d'Action Sociale du Touvet joue son rôle. Il met en œuvre la politique d'action sociale menée par la municipalité. Désormais le CCAS est présent dans tous les âges de la vie : petite enfance pour améliorer l'accueil des tout-petits et permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, enfance et jeunesse pour permettre l'apprentissage de la vie en société, susciter la curiosité et l'ouverture aux autres, aides aux personnes en difficulté pour accompagner à un moment donné les personnes en situation de précarité économique ou d'exclusion sociale, personnes âgées pour maintenir un lien social et lui donner du sens. C'est l'ensemble de cette actualité que vous livre ce numéro du bulletin municipal.

Une vingtaine d'agents au quotidien, cinq structures ou services communaux, le CCAS dispose aujourd'hui des moyens nécessaires à la réussite de sa mission. Mais l'efficacité de son action ne serait rien sans le dévouement de ses membres et l'implication de tous les acteurs de la solidarité communale, représentants du monde associatif comme agents municipaux. Qu'ils en soient profondément remerciés.

Je vous présente, Madame, Mademoiselle, Monsieur, tous mes vœux pour 2013 et souhaite que cette nouvelle année apporte beaucoup de bonheur à chacun d'entre vous.

Laurence Théry Maire de Le Touvet

Sommaire

Lo Touvot protiquo	Dano			9
Le louvet pratique Éditorial				ū
Turior idi	.Page			ð
Dossier : le CCAS en action	.Pages	4	à	16
Travaux	.Pages	17	à	21
Vie de la Commune	P ages	22	à	29
Conseil Municipal	 .Pages	30	à	33
Environnement	.Page			34
État Civil/Petites Annonces	.Page			35
Regards sur	Pane			36

Laurence Théry, maire, et les membres du conseil municipal, auront le plaisir de vous accueillir à l'occasion de la cérémonie des voeux, le jeudi 17 janvier 2013 à 18h30 à la salle du Bresson.

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Bénédicte Bescher, Cécile Bachelot, Claude Boullier, Marie-Ange Decornet, Loïc Duret, Christelle Elie, Julien Guffond, Dominique Guillon, Jean-François Ortolland, Séverine Picot, Annie Vuillermoz-Genon

Photos: Sophie Bastin, Bénédicte Bescher, Jacques Debreux, Marie-Ange Decornet, Loïc Duret, Julien Guffond, Andreas Nijenhuis, Anne Rodriguez, Jean-Claude Sambain, Marc Tassan

Conception graphique: MoossgraphiX - Maquettage: Mairie du Touvet - Imprimerie: Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours

IMPRIM'VERT®



Dossier

Le CCAS en action

Centre Communal d'Action Sociale

Petite Enfance

Déménagement du relais d'assistantes maternelles

Depuis la date de sa création en mai 2002 le relais d'assistantes maternelles s'est beaucoup déplacé. De l'ancienne gare au partage de locaux avec le multi-accueil, les enfants et leurs assistantes maternelles ont désormais investi le rez-de-chaussée du centre aéré, dans l'attente de locaux tous neufs dans un pôle enfance prévu dans le quartier de l'ancienne gare.

Aujourd'hui, la commune compte **34** assistantes maternelles. Une quinzaine d'entre elles fréquentent régulièrement les deux temps collectifs organisés par Anne Rodriguez : l'occasion de participer à la semaine du goût, de confectionner un petit pot-pourri d'automne, ou de préparer assidûment Noël.

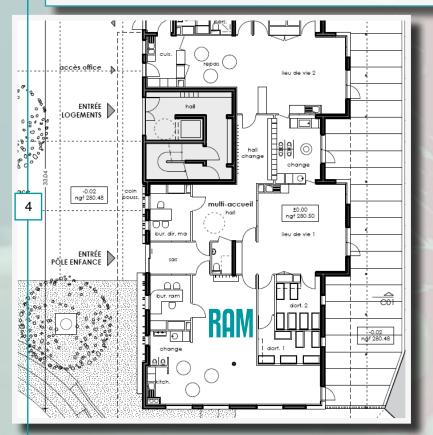
Dans ce nouveau local, la Protection Maternelle et Infantile (PMI), prescriptrice de la sécurité des enfants, accepte la présence de 20 personnes.

Anne Rodriguez fait bénéficier les assistantes maternelles de ses conseils et coordonne les temps d'échanges : aspects juridiques et réglementaires de leur profession, connaissance de l'environnement de l'enfant, de son éveil, de sa santé, de sa nutrition ... tous les sujets sont abordés. Elle renseigne les parents lors de permanences : vous pouvez la contacter par mail à l'adresse suivante : ram@letouvet.com.











Ram et assistantes maternelles en trois questions : interview de Sandra Delheure, assistante maternelle

→ Que représente le Ram pour vous ? Qu'y trouvez-vous ?

Je suis arrivée au Touvet, il y a quatre ans. J'ai compris très vite l'importance du relais d'assistantes maternelles et la chance que cela représente de bénéficier de deux temps collectifs par semaine.

Le Ram est un lieu ressources où, en tant que professionnelle, on peut trouver des réponses à ses questions, rencontrer d'autres nounous et pratiquer des échanges d'expériences.

Nous sommes une quinzaine d'assistantes maternelles à fréquenter régulièrement le Ram. Il y a une très bonne entente entre nous toutes.

Les temps collectifs permettent en outre la socialisation des enfants. Les parents sont d'ailleurs demandeurs et souhaitent que leurs enfants rencontrent d'autres enfants. C'est une bonne manière d'être préparé en douceur à l'entrée à la maternelle.

Au Ram, nous pouvons également proposer aux enfants des jeux de motricité, ce qu'il n'est pas toujours possible de faire à la maison faute de place.



Sandra Delheure

→ Quel rôle joue l'animatrice ?

L'animatrice joue un rôle essentiel. C'est notre unique interlocutrice pour toutes les questions administratives, concernant les contrats notamment, et les changements en matière de législation.

Nous profitons de son expérience et de ses conseils pour améliorer notre pratique professionnelle.

Nous élaborons collectivement les projets pour l'année. L'animatrice nous propose également des activités et des sorties.

→ Et ces nouveaux locaux ?

Nous nous sommes installées dans le nouveau local aménagé aux Grappaloups début septembre.

C'est vrai que nous avons plus de place mais la cohabitation avec le centre aéré n'est pas toujours simple. Nous attendons avec impatience de pouvoir bénéficier de notre espace dédié dans le nouveau pôle enfance.





Dossier

Intégration des parents dans les instances de gouvernance du multi-accueil

Depuis maintenant quatre ans la municipalité développe le multi-accueil pour répondre à la demande des parents.

Les «Touvetinous» offrent désormais une garde régulière importante passant de 4 à 14 places.

Depuis trois ans, une « commission d'attribution des places » se réunit au printemps, pour choisir les dossiers des enfants intégrant la crèche au mois de septembre suivant. En 2012, la municipalité a intégré des parents délégués dans cette commission : coefficient familial, situation personnelle, besoin de socialisation, réponse aux situations fragiles... autant de critères évoqués en toute transparence et en toute confidentialité avec la représentante des parents le 21 mai dernier.



Inscriptions pour l'année 2013-2014

Les dossiers de demande d'admission aux «Touvetinous» qui seront présentés à la prochaine Commission d'attribution des places de crèche sont à déposer au demulti-accueil avant le 31 mars 2013.



De la même façon, en 2012, est né un « conseil de crèche », issu d'échanges avec les parents. Lieu d'information réciproque de tous les acteurs du multi-accueil, cette instance favorise la concertation, la réflexion et permet d'explorer toutes les facettes de l'accueil de jeune enfant, de favoriser la communication entre les acteurs, de concilier les différents points de vue, de mesurer le degré de satisfaction de chacun...

Trois parents ont fait acte de candidature : Florence Pinon, Carole Berdin et Chrystelle Jehan. Elles seront cette année les parents délégués au 1er conseil de crèche, qui doit se tenir au printemps 2013.

N'hésitez pas à relayer toutes vos demandes et interrogations à vos trois déléguées.



6

Un conseil de crèche pour :

- relayer les interrogations des parents dont l'enfant est accueilli et leur apporter des réponses.
- → solliciter l'avis de tous et rendre compte aux parents des diverses réponses et informations.
- développer la communication des acteurs et la relation avec le personnel de la crèche.
- → traiter les aspects d'intérêt général et collectif (à l'exclusion de toute question d'ordre personnel).

Des activités adaptées aux tout-petits

Aux «Touvetinous», rien ne se ferait sans une équipe de professionnelles attentive au bien-être des enfants. Chacune entoure et cherche à éveiller les tous petits, en réservant une place importante aux activités cognitives : chansons, découverte de l'autre et de son environnement, tout est bon pour l'apprentissage des enfants.

L'évolution des pratiques professionnelles est fondamentale pour accompagner les enfants et chacune des professionnelles de la petite enfance cherche à se perfectionner et à se former pour progresser.







Une très belle réussite professionnelle

Isabelle Mantione, entrée dans le difficile parcours de validation des acquis, est désormais auxiliaire puéricultrice. Il n'y a que trois lauréates sur toute la Savoie. Un grand bravo à elle! Car les élus parient sur la formation et l'évolution professionnelle mais dans le domaine des concours et des examens, rien n'est acquis! Sa réussite nous permet de renforcer la qualification de l'équipe des cinq professionnelles au service des tout-petits.

Des échanges facilités avec des activités communes

Souvent les modes de garde se complètent : les liens entretenus par l'équipe du multi-accueil avec les assistantes maternelles permettent les échanges de pratiques professionnelles et la prise en compte des différents environnements de l'enfant. Pour amplifier ces passerelles, Anne Rodriguez est à la fois directrice du multi-accueil et animatrice du relais d'assistantes maternelles.



fabrication de bonbons au chocolat chez frédéric Beitone



Fenêtre de « l'avant » Noë



Spectacle de noël le 18 décembre avec l'ensemble des tout-petits

Dossier

Pôle enfance : un nouveau recours devant le Tribunal Administratif

Pour renforcer la complémentarité des équipes et des modes de garde, la municipalité a élaboré un projet réunissant dans un même lieu sur 400 m² de surface le multi-accueil des «Touvetinous», élargi à 30 places, et le relais d'assistantes maternelles.

Ce projet est le fruit d'attentes fortes de la population, tant dans le domaine de la petite enfance que du logement social. Il a donné lieu à une très importante concertation, de comités de pilotages en réunions publiques en passant par un questionnaire et des communications systématiques dans les bulletins municipaux. Ce bâtiment, au-delà de nos obligations légales (Grenelle 2, principes du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) en cours d'enquête publique, loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), Droit au logement opposable (DALO), loi ENL (Engagement national pour le logement), etc.) répond à des enjeux sociaux et énergétiques majeurs.

Ce projet a fait l'objet pour la seconde fois d'un recours au 15 novembre 2012 devant le Tribunal Administratif.



Bâtiment respectueux de la multifonctionnalité, faisant coexister un pôle enfance et des logements sociaux, dense et économe en foncier (400 m² de pôle enfance, 15 logements sociaux pour 800 m² sur deux niveaux), basse consommation (50 kw/h consommation au m²), utilisateur de ressources locales.

Enfance Jeunesse aux Grappaloups

Zoom sur les 10-12 ans

L'expérimentation de la tranche d'âge des 10-12 ans est une réussite. La fréquentation est en hausse, avec environ 10 enfants le matin et 4 l'après-midi le mercredi, et une dizaine d'enfants par jour pendant les vacances de la Toussaint. Des activités spécifiques à cette tranche d'âge sont proposées avec succès comme un stage vidéo ou un atelier Graph.



Vacances de la Toussaint aux Grappaloups

Une première semaine a été consacrée à la découverte des êtres imaginaires. Elfes, gnomes et autres farfadets ont envahi le centre : un bal des vampires organisé par le groupe des 10-12 ans a clos cette aventure magique.

Une deuxième semaine a permis d'emprunter une machine à remonter le temps jusqu'à nos ancêtres les Gaulois : poteries, cuisines romaines, courses de menhirs, jeux du cirque et déguisement étaient au rendez-vous.

Sans oublier la reproduction de monuments parisiens en Kappla, de la tour Eiffel, au métro aérien en passant par l'Arc de Triomphe.

Les plus grands ont réalisé un film d'animation en pâte à modeler dont le titre fait frissonner « le manoir qui tue ». Retrouvez le sur internet en tapant http://www.dailymotion.com/video/xuqjyd_lemanoir-qui-tue_creationundefined





a

Les Grappaloups sont ouverts pendant les vacances de Noël

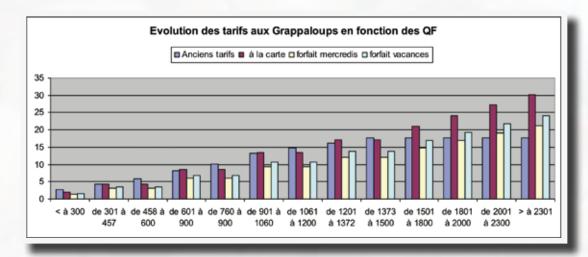
Ouverture les 2, 3 et 4 janvier 2013. Au programme: jeux, cuisine et sortie luge.

Comme pour les autres structures communales, tous les documents nécessaires à l'inscription aux Grappaloups (fiche familiale, fiche sanitaire, fiche d'inscription), les programmes et le règlement intérieur sont téléchargeables sur le site internet de la commune : www.letouvet.com, rubrique «100% pratique, Enfance et Jeunesse».

Une nouvelle tarification modifiant la grille de quotient familial vise à diminuer le coût du centre aéré pour les parents

La tarification mise en place aux Grappaloups à compter du l^{er} octobre 2012 a permis de faire baisser la participation financière d'une grande majorité de familles. La tarification au forfait, contrepartie d'un engagement d'inscription régulier, permet aux parents de bénéficier de réductions sur des inscriptions à la semaine pendant les vacances, et sur des inscriptions au trimestre les mercredis.

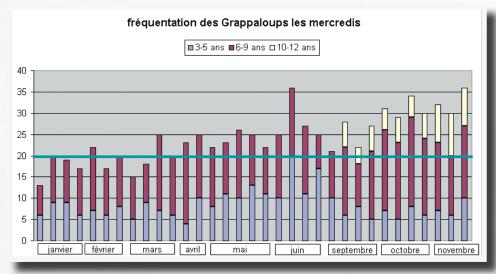
De nouvelles tranches de quotient familial ont été créées, pour augmenter la tranche supérieure de 1372 à 2300 et plus. L'augmentation peut concerner environ 25% des familles dont le QF est supérieur à 1500, si elles ne recourent pas au forfait mais choisissent d'inscrire les enfants « à la carte ».



Explications: les anciens tarifs (en bleu) n'offraient pas de possibilité de s'inscrire au forfait. La tranche supérieure de quotient familial était fixée à 1373 € et plus, et concernait la moitié des familles dont les enfants fréquentent les Grappaloups. Avec les nouveaux tarifs (en rouge), il y a 4 nouvelles tranches, allant jusqu'à 2 301 €, ce qui implique plus de progressivité et donc plus de justice sociale. Les forfaits (en jaune et vert) offrent une réduction importante par rapport aux nouveaux tarifs à la carte, ce qui compense ou atténue très fortement l'augmentation pour les familles les plus aisées.

Une fréquentation en hausse en 2012

Toutes ces nouveautés, conjuguées à l'implication forte de la direction des Grappaloups et au tempo donné par Sophie Archier dès l'été, ont réintroduit un grand dynamisme au centre aéré, largement confirmé par une fréquentation en hausse. Nul doute que Walter s'engage dans la même voie.



🗕 : fréquentation moyenne en 2011

Départ de Sophie Archier . . . arrivée de Walter Bourdenet

La directrice du centre de loisirs des Grappaloups, du Contrat Temps Libre et du Point Espace jeunes, Sophie Archier, a quitté la direction des Grappaloups pour se rapprocher de sa famille. Les enfants et les ados ont organisé un pot de départ le mercredi 14 novembre, pour lui dire au revoir et la remercier de tout son enthousiasme.

Son remplaçant, Walter Bourdenet, est titulaire d'un diplôme de «direction de centre de loisirs» (BPJEPS), spécialisé en animation «nature et environnement», et cumule de nombreuses expériences dans le domaine de l'animation.





Une transition entre les âges :

activités intergénérationnelles avec les élus du conseil municipal

des enfants et les écoles

- → Un repas sans faute grâce à la musique de « la clé des chants » et au menu concocté par « Le Dartagnan », partagé avec 150 anciens en présence des enfants le 2 décembre.
- → Une distribution de 200 colis le 15 décembre à la mairie dans une ambiance très conviviale avec les élus du conseil municipal d'enfants, entre café, jus de fruits et vin blanc.
- Remise des colis à Saint-Jean, égayée par les chants des enfants de la classe de Pierre Daudin et dirigés par Yves Grimopont ce 21 décembre.







Dossier

Actualités des plus âgés

Maison Saint-Jean

Le maintien de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint-Jean est désormais acquis. Mais sa réhabilitation est dépendante de la construction d'un nouvel établissement à Pontcharra. Au mieux, le calendrier fixe l'ouverture de cet EHPAD à l'horizon 2015, soit une réhabilitation des locaux de Saint-Jean à compter de cette date. Encore quelques années à attendre, mais en toute sérénité désormais.

Les résidents des Esteresses sont depuis le mois d'octobre partis dans le nouvel EHPAD des cascades à Saint Vincent de Mercuze. Le maire Laurence Théry, membre du bureau de l'association Marc Simian depuis le mois de septembre, travaille avec les membres du conseil d'administration à des solutions de réoccupation du bâtiment de la rue des Gaillardes. Une affaire à suivre . . .





Préparation des décorations de Noël

Merci aux résidents de Saint-Jean qui, le 16 novembre dernier, ont travaillé d'arrache-pied pour confectionner, pour la 4º année consécutive, avec les membres du centre communal d'action sociale et les clubs de personnes âgées, des décorations de Noël pour tout le village.

Et un grand coup de chapeau à Annette Chedal-Anglay, conseillère municipale et artiste, qui conçoit chaque année de nouvelles décorations « éphémères » qui embellissent notre village.







Ateliers de sophrologie à la Maison Saint-Jean

La réponse à un appel à projet du Conseil général «Isère, sport et projet» a réuni Chantal Simon, présidente de l'association «Yoga et relaxation» et la directrice de la maison Saint Jean, Anne-Marie Belin, pour présenter un projet autour de la sophrologie. Retenu, le projet bénéficie d'une subvention de 1750 euros pour l'année.

Des ateliers de sophrologie, animés par Sylvie Large, sophrologue, ont donc lieu tous les mardis, depuis le début du mois de septembre à la Maison Saint Jean, dans la salle de la Chapelle pour que des participants extérieurs puissent se joindre au groupe.

Un premier groupe réunit de 14h30 à 15h30 les personnes handicapées vieillissantes présentant une déficience mentale ; 8 résidents participent régulièrement à cet atelier. Les objectifs sont multiples : acquérir des outils pour apprendre à se détendre grâce à des techniques de respiration, mais aussi renforcer la cohésion du groupe, et partager un moment de convivialité et d'échange très attendu des participants.

La personnalité de Sylvie, chaleureuse et attentive, y est sans doute aussi pour beaucoup. Les progrès réalisés sont déjà énormes. Au départ, la plupart des participants appréhendaient difficilement les techniques d'inspiration et de respiration. Aujourd'hui, tout cela est acquis et chacun développe d'autres compétences, comme l'affirmation de soi au sein du groupe par exemple.



Sylvie Large

Un second groupe de 16h à 17h rassemble des résidents de la maison Saint-Jean et des habitants de la commune. Avec une douzaine de participants dont quatre résidents de la maison Saint-Jean, il s'agit de pratiquer la relaxation et la détente grâce à des outils développés par la sophrologie, avec des exercices différents de ceux effectués par le 1ºº groupe.

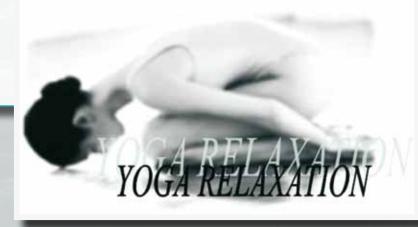
À la fin de la séance, chacun exprime tour à tour son ressenti pour permettre à Sulvie de mieux connaître chacun et de situer son évolution.

Pour les résidents, au-delà du bénéfice personnel, pratiquer une activité avec d'autres personnes, venant d'horizons divers, de l'extérieur, est valorisant. Ils ne se sentent plus isolés de la vie sociale mais au contraire se perçoivent comme composante, partie intégrante du «vivre ensemble», valeur essentielle pour la municipalité du Touvet.

Quel que soit le groupe, un salarié au moins de la Maison Saint Jean est présent à chaque séance, pour intervenir en cas de difficultés des résidents.



Les subventions n'ont été accordées que pour un an mais tout le monde espère que ce projet se poursuive de manière pérenne.



Point d'étape avec l'association pour l'Aide à Domicile aux Personnes Âgées, prestataire de la commune pour le maintien à domicile

fin octobre, Anne-France Capozzi, vice-présidente du centre communal d'action sociale a rencontré Corinne Rieul, responsable de l'ADPA du secteur du Touvet, pour faire un point sur l'aide à domicile dans la commune.

En 2011, 37 personnes ont été aidées, avec 5339 heures effectuées, mais aucune situation trop difficile n'émerge au Touvet.

L'ADPA travaille actuellement sur un projet de partenariat avec les communes, à l'issue des conclusions de l'enquête réalisée en septembre 2012. Des bilans réguliers devraient être proposés aux communes pour identifier au plus près leurs besoins de services, qu'elles aient une meilleure connaissance de l'éventail possible de prestations de l'association, et que ces deux acteurs déterminent ce qui peut être conjoint en matière d'actions sociales.

Contact ADPA

Corinne Rieul, responsable de secteur Nadine Devilla, assistante responsable de secteur Place de l'école 04 76 33 39 61



La responsable de secteur et son assistante tiennent des permanences et vous pouvez les rencontrer chaque mardi de 9h à 12h dans un bureau situé place de l'école.

En dehors de cette plage horaire, vous pouvez les joindre à Crolles au 04 76 04 94 81.

Formations «aide aux aidants»: contactez-nous si vous êtes intéressés

Pour répondre aux questions, soulager et soutenir les aidants, France Alzheimer Isère organise des formations d'accompagnement.

Animées par un(e) psychologue et un bénévole de l'association, elles ne peuvent être délocalisées au Touvet qu'à compter de 8 participants.

L'ensemble du cycle est d'une durée de 14 heures, sous la forme de 4 demi-journées espacées sur plusieurs semaines. Pour libérer les aidants, l'Aide à Domicile pour les Personnes Âgées (ADPA), pourrait prendre en charge les aidés.

Pour toute inscription, contactez la mairie par téléphone au 04 76 92 34 33 ou par mail à j.guffond@letouvet.com.

Pour vous exprimer un « café des aidants », se tient un mardi par mois de 14h30 à 16h30 à Lumbin. Véritable groupe de parole, cet espace vous est réservé. Pour tout renseignement, contactez le service autonomie du Conseil général au 04 56 58 16 41.



Réflexion sur la mise en place d'un point « autonomie » à la mairie

La municipalité engage une réflexion sur la mise en place d'un « point info autonomie », à la mairie, pour informer les personnes âgées et leur entourage.

Guichet unique, élaboré avec le Conseil général de l'Isère, il doit répondre à vos questions sur les aides, la prise en charge ou les institutions du territoire.

A terme les usagers devraient être accueillis 2 heures par semaine par un agent formé aux dispositifs gérontologiques.





Julien Guffond, directeur du centre communal d'action sociale

Julien Guffond a été recruté en juillet 2012 pour accompagner et conforter la montée en puissance de la politique d'action sociale de la municipalité.

formé à la gestion dans une école de commerce, il est devenu spécialiste de l'économie sanitaire et sociale après 5 ans passés en tant que contrôleur de gestion au siège de l'Afipaeim, association gestionnaire d'établissements médico-sociaux accueillant des personnes handicapées.

Recruté pour sa capacité à piloter des projets, élaborer des outils d'aide à la décision et pour sa connaissance du secteur social, il contribue à la mise en œuvre d'une politique sociale, dont le champ a considérablement été élargi sous l'impulsion des élus et des membres du centre communal d'action sociale.

Portrait de Jean-Louis Mourette, acteur de l'action sociale et de la solidarité

Depuis quatre ans Jean-Louis Mourette, membre du centre communal d'action sociale, en tant que personnalité qualifiée, s'engage sans relâche pour mettre en œuvre la politique d'action sociale de la commune du Touvet.

La retraite n'a pas atténué la passion de cet éducateur spécialisé pour l'action sociale exercée pendant ses 42 années d'activité professionnelle. Un engagement qui ne se dément pas puisqu'il avait aussi été membre actif du CCAS du Touvet lors du mandat précédent.

Il est référent social du logement d'urgence installé au dernier étage de la maison des associations, et bénévole de l'association de l'abri sous la dent à Crolles.

Il siège également au sein du Comité départemental des retraités et personnes âgées de l'Isère (Coderpa 38), instance consultative départementale placée sous l'autorité du président du conseil général de chaque Département.

Le Coderpa réunit des représentants des associations et organisations représentatives des retraités et personnes âgées pour entendre leurs avis sur des sujets qui les concernent et améliorer leur qualité de vie au quotidien.

Lieu d'information, de dialogue, de réflexion et de propositions le Coderpa est consulté dans des domaines tels que la prévention, le soutien aux personnes en situation de handicap, en établissement ou à domicile, la coordination gérontologique, la qualité des prises en charge des services et des établissements.

Jean-Louis Mourette représente le maire à la Corta du Grésivaudan, l'une des 13 coordinations territoriales pour l'autonomie créées par le Conseil général de l'Isère au bénéfice des personnes âgées et des personnes handicapées, pour définir les actions de coordination à mettre en œuvre en matière d'autonomie. Une instance essentielle pour innover et échanger à l'échelle du territoire autour d'objectifs communs.











- Les travaux de réfection de la cage d'ascenseur de la Perception sont terminés avec la mise en place de nouveaux panneaux, composés de fibre de bois répondant à l'exigence de la réglementation Incendie.
- Travaux de reprise de la couverture et de la zinguerie des deux parties basses du corps de l'église, incluant un nettoyage des gouttières, une reprise des tuyaux de descente des eaux pluviales et un changement de tuiles.
- La boîte aux lettres accessible en automobile (« drive » diraient les plus jeunes) implantée place de l'église mioctobre connaît un véritable succès.

- L'installation de toilettes publiques place de l'église, gratuites et accessibles, en date du 18 octobre, ponctue le réaménagement des espaces.
- Changement de la porte de l'ancienne mairie à l'automne pour parfaire l'isolation de toutes les façades de l'école élémentaire.
- Ça y est, Novska, officiellement jumelée avec le Touvet le 8 septembre 2012, figure désormais en bonne place sur nos panneaux d'entrée de ville.



Chantiers en cours : on vous informe

Aménagement de la place de l'école



Commencés début septembre, les travaux engagés devraient être fini à la fin du mois de janvier.

L'espace réaménagé se compose de deux niveaux. La priorité a été donnée à l'équilibre entre les passages piétons et le stationnement des voitures vers le bas. Les revêtements se mélangent entre des parties claires, recouvertes de « balthazar » , permettant l'absorption de chaleur et de l'enrobé pour circuler aisément quel que soit le temps. Le bâtiment de l'ancienne mairie sera ceint de buis pour le valoriser dans un véritable écrin de verdure. L'entreprise Paretti a procédé à la mise en place du socle du kiosque à musique sur le haut de la place, qui devrait être terminé au printemps.

Isolation du plafond de la salle du Bresson

Depuis plus de quatre ans, la municipalité intervient progressivement dans la salle du Bresson pour préserver et moderniser cette « salle d'animation rurale » essentielle pour les activités de la commune.

Cet hiver, la réfection du plafond de la SAR abimé et vieillissant, va permettre, sur une surface de 800 m², d'isoler le plafond avec 160 millimètres de laine de verre. Les travaux, réalisés du 10 au 22 décembre, coûtent près de 65 000 €. Merci encore aux associations utilisatrices pour leur compréhension lors de la fermeture exceptionnelle de la salle en cette fin d'année.



Éclairage public du parvis de la salle du Bresson



Avec d'anciennes boules lumineuses éclairant plus le ciel étoilé que le cheminement piétonnier, il était grand temps de restaurer l'éclairage public de la salle du Bresson.

C'est bientôt chose faite puisque les 25 000 € de programmation pluri-annuelle dédiés à l'éclairage public y sont consacrés en 2012. La fourniture et la pose de 8 mâts en bois d'une hauteur de 6 mètres avec une embase métallique, équipés de luminaires à leds (de même type que ceux de la rue de Beaumont) s'intègrent parfaitement dans cet environnement sportif et rural. Le parvis de la salle doit être équipé de 4 mâts, et 4 autres mâts seront installés sur le cheminement piétonnier du stade Mario Capozzi.

Sécurisation de la rue du Magasin, on recommence . . .

Un aménagement de sécurité léger composé de potelets et de deux jardinières en bois, a été implanté vers le bas de la Grande rue à l'intersection de la rue du Magasin pour clarifier les circulations, notamment piétonnes et enfantines, et les stationnements.

Malheureusement les jardinières, abimées et décalées, vont être remplacées par des jardinières plus solides, repositionnées à leur emplacement initial, entre la rue du Magasin et le passage piéton.

Un marquage au sol doit reprendre la signalisation verticale pour interdire le stationnement entre la jardinière du haut et le passage piéton, pour des raisons évidentes de sécurité, et de stockage temporaire des véhicules en cas de croisement.

En espérant qu'aucune incivilité n'entrave à l'avenir l'intérêt général et la sécurité de tous.



Fin de travaux rue des Corvées



A l'issue de réunions de concertation, le marquage au sol va être achevé le long de la rue du côté nord, pour matérialiser le cheminement pietonnier.

Lors de travaux très anciens, un des points d'éclairage public a été mis en berne à cause de la suppression d'un fourreau. La municipalité travaille avec ERDF pour remettre ce poteau en état et restaurer le point d'éclairage défaillant.

Enfin les jardinières, implantées pour atténuer la vitesse démesurée de certains automobilistes, vont être remplies pour retrouver leur fonction première.

Reprise des travaux dans la zone artisanale du Bresson

La reprise du chantier a eu lieu mi-novembre.

La fin des travaux est prévue au début de l'année 2013 pour terminer une dernière couche d'enrobé de l'accès de la RD 1090 et de la RD29 à la clinique vétérinaire, dont le mur de protection et la rambarde doivent être achevés.

Un îlot central, pour faciliter la compréhension des girations et des sens de circulation, doit être implanté à cette même intersection de la rue de Prépontin et de la rue des Corvées. La dépose du câblage aérien et la réalisation du câblage souterrain de France Télécom est encore à réaliser sans communication de délai pour l'instant.

L'ensemble du marquage et de la signalisation doivent ponctuer la fin du chantier. Il ne restera plus qu'un panneau détaillant la localisation de chaque entreprise à implanter dans les deux mois à venir.



Routes de la plaine : on en parle...

Le territoire du Touvet est réparti en trois espaces : 12% pour l'urbanisation, 44% d'espaces boisés et 43% d'espaces agricoles. Chacun de ces espaces doit être respecté dans ses usages.

Pour éviter que les routes de la plaine ne subissent de plein fouet une détérioration liée à des trafics non autorisés de poids lourds, un arrêté du maire en date du 22 octobre 2012 a interdit la circulation des « véhicules de plus de 3,5 tonnes sur les voies d'accès de la plaine, sauf pour les exploitants agricoles et services ».

La municipalité doit d'abord réglementer la circulation avant de procéder à une réfection des voiries.



Deux routes sont particulièrement concernées par ces dégradations :

→ Le chemin de l'Empereur depuis de la RD29 à la station d'épuration du SADI : une réfection en émulsion bi couche sur 700 mètres linéaires environ est envisagée.





→ Le chemin de l'empereur depuis la RD29 à la déchetterie fait l'objet d'une procédure d'alignement avant de procéder aux travaux.





Travaux d'amélioration de l'accès à la déchetterie Zoom sur la procédure d'alignement

face à un taux de fréquentation grandissant lié à une ouverture 7 jours sur 7, et à la dégradation d'une chaussée sous dimensionnée, la commune a prévu depuis un peu plus d'un an des travaux de réfection.

L'alignement, régi par les articles L. 112-1 et L. 112-2 du code de la voirie routière est une procédure de délimitation par l'autorité administrative du domaine public routier. Le plan d'alignement détermine la limite entre la voie publique et les propriétés riveraines. Ce plan est soumis à une enquête publique d'une durée de 15 jours.

Par arrêté du 25 septembre 2012, le maire a désigné Monsieur Georges Tabouret comme commissaire enquêteur. Après une notification à tous les propriétaires concernés, l'enquête publique s'est déroulée du 17 octobre au 5 novembre, avec 3 permanences du commissaire enquêteur, donnant lieu à 3 observations écrites sur le registre et à une observation orale.

Le 24 novembre 2012 le rapport et les conclusions du commissaire font état d'un avis favorable.

Le Conseil municipal, réuni le 11 décembre 2012 a acté par délibération les conclusions du commissaire enquêteur et approuvé le plan d'alignement. Ce dernier est donc opposable et a entrainé le classement immédiat dans le domaine public. La commune se retrouve propriétaire de droit. En revanche elle ne peut disposer des terrains qu'au paiement des indemnités aux propriétaires.

Pour accélérer la procédure, les élus rencontrent actuellement en parallèle chacun des propriétaires pour signer des accords amiables permettant de gagner du temps.

Le plan d'alignement pour l'élargissement de la voie d'accès à la déchetterie à 6 mètres (au lieu de 4 actuellement) concerne 13 propriétaires, avec 22 parcelles impactées. L'emprise totale de l'élargissement de la voie représente 804 m². Les travaux consistent à raboter la chaussée existante, à décaisser et mettre en place le « tout venant » sur la partie élargie, à « re profiler la voie » et à tirer un tapis d'enrobé.







Photos : Jean-Luc Roux (Société Agate géomètres experts)

Vie de la commune

Bilan de quatre années d'action municipale



Le 27 novembre dernier, Laurence Théry, maire, et les élus du Conseil municipal ont présenté aux Touvetains un bilan de quatre années d'action municipale.

Le maire a exposé la concrétisation des engagements en matière de développement et de restauration des services publics : installation d'un nouveau bureau de Poste place de l'église, d'une plate-forme de tri de courrier dans la zone d'activités communale et réimplantation du centre de secours mutualisant les centres de Goncelin, La Terrasse et Le Touvet, qui doit ouvrir en 2013.

Claude Boullier a détaillé le projet de construction au cœur du village d'une nouvelle gendarmerie, sous maîtrise d'ouvrage du bailleur social Pluralis. Annie Vuillermoz Genon a évoqué l'ouverture de la nouvelle bibliothèque (voir l'article en page 24 ndlr) et Michel Nolly a rappelé la mise en service de la maison

des associations dans le cadre de la politique associative générale menée par la commune.

Véronique Cartier a fait un point précis sur le pôle enfance : en panne depuis deux ans, à la suite d'un second recours devant le Tribunal Administratif, les travaux de cet équipement indispensable devraient démarrer au printemps 2013.

Développement économique, activités et emploi fondent le réaménagement de la zone du Touvet : voirie, réseaux, assainissement, électrification...

Parallèlement, le maire a rappelé la volonté forte de la municipalité de préserver la centralité et la vitalité commerçante du centre-bourg : attirer de nouvelles implantations non concurrentielles, mettre en place un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité, rendre les deux places plus fonctionnelles et plus attractives, développer les événements festifs, réaménager les circulations et renforcer la sécurisation devant l'école élémentaire ; autant d'éléments pour soutenir le commerce

local.

Une réflexion sur les déplacements et les circulations dans la grande rue, artère principale autour de laquelle se structure le village, peut maintenant s'engager. Cécile Bachelot, a annoncé le lancement en 2013 d'une grande concertation pour envisager un réaménagement de la grande rue. Tous les habitants sont invités à se faire entendre dans le cadre d'ateliers et de réunions publiques organisés tout au long de l'année 2013.













Au-delà de la réalisation de ces projets, la municipalité a cherché à développer un service public de qualité, malgré les difficultés liées au contexte économique en général et budgétaire en particulier. Renforcer, améliorer, développer le service aux usagers et donc leur qualité de vie, autant d'objectifs qui ont guidé l'action des élus.

Le premier acte a été de structurer un centre communal d'action sociale susceptible de s'intéresser à toutes les situations et tous les âges de la vie.

Véronique Cartier, adjointe aux solidarités et à la petite enfance, a rappelé le développement du multi-accueil, l'accompagnement du relais d'assistantes maternelles, l'intégration du centre aéré des Grappaloups dans les structures communales et la réflexion engagée sur le contenu des activités du Contrat temps libre. Elle a tenu également à saluer les élus du conseil municipal des enfants pour leur implication dans la vie de la commune.

Laurence Théry a complété son intervention en annonçant que la commune travaille actuellement à la création d'un point ressources gérontologique rassemblant tous les contacts indispensables à l'accompagnement des plus âgés. L'ensemble de l'actualité et des informations du centre communal d'action sociale est développé dans le dossier de ce bulletin municipal.

Dans le domaine de l'éducation, Annie Vuillermoz, conseillère déléguée à la vie scolaire et à la lecture publique, a détaillé l'action de la municipalité qui, largement au-delà de ses compétences obligatoires, finance l'ensemble du fonctionnement de nos deux écoles : intervenants extérieurs, classes transplantées, sorties, activités sportives, etc.

La réunion s'est achevée sur la préoccupation transversale majeure dans le domaine du développement durable et de la préservation de l'environnement : déchets, sensibilisation, entretien de la bio diversité, promotion des modes de déplacements doux et collectifs... Cécile Bachelot en a profité pour expliquer l'investissement de la commune dans l'élaboration d'un plan climat énergie territorial, élaboré à l'échelle du Touvet, relayant le plan climat énergie territorial engagé par la communauté de communes du Grésivaudan.

À l'issue d'une série de questions réponses, le maire a conclu sur « tout le plaisir que représentaient ces quatre années passées ensemble, avec les élus du Conseil municipal bien sûr, mais surtout avec les habitants de la commune au quotidien. »









La nouvelle bibliothèque du Touvet : un lieu, des espaces, des animations

Un lieu

Située dans l'ancienne gare de tramway réhabilitée, ce lieu riche en histoire locale, successivement gare, école élémentaire, cantine scolaire, club de personnes âgées, relais d'assistantes maternelles, bureau d'action sociale et association de maintien à domicile), donne à tous l'accès à culture, à l'information, aux loisirs. C'est le résultat d'une large concertation avec les élus, les bibliothécaires, les écoles, les structures de l'enfance, les usagers...

Ce vaste local décloisonné de 300 m², éclairé par un puits de lumière et de grandes surfaces vitrées, permet à tous les publics de se côtoyer. Distribué en espaces dédiés à chaque âge avec des canapés, des fauteuils, des poufs, des tables pour lire, se détendre, se rencontrer ou travailler, le lieu est animé par 3 salariés et 8 bénévoles.



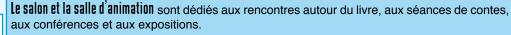
Des espaces

L'espace add-adulte permet de trouver des romans tous genres confondus, les livres en gros caractères, les bandes dessinées et mangas pour adultes et adolescents ; un coin rassemblant les nouveautés, les prix littéraires de l'année, les livres sur l'actualité, les documents sur la Croatie et les informations sur l'environnement culturel ; un espace DVD-vidéo avec 350 films, films d'animation et documentaires pour tous, à enrichir d'autant en 2013. Avec 3 postes en libre consultation ou sur rendez-vous pour faire des recherches sur internet, utiliser la bureautique ou regarder un DVD, l'équipement multimédia vous permet aussi de connecter vos ordinateurs portables. En 2013, des liseuses et des tablettes doivent vous permettre de découvrir d'autres supports pour la lecture.

L'espace petite enfance est le lieu de rendez-vous des tout-petits qui découvrent les livres d'images, confortablement assis sur le canapé avec leurs parents, leurs nounous ou tout seuls cachés dans un fauteuil-bulle. Une table à langer est à votre disposition. En 2013, un parc et des jeux éducatifs viendront compléter cet espace. On trouve aussi de la documentation (éducation, lecture...) pour les parents et les professionnels de l'enfance.

Î l'espace jeunesse on trouve aussi une variété d'ouvrages : bandes dessinées, mangas, romans, albums, livres jeux, contes, livres CD, textes enregistrés à lire, allongés sur les poufs ou assis sur l'estrade.

Dans l'espace documentaire vous trouvez des documentaires pour tous sur différents sujets avec des tables de travail, et 35 titres de journaux et revues pour tous les publics. Le dernier numéro est à consulter sur place.











Des animations autour de rendez-vous réguliers

- « Îtes-vous livres samedi »? Une invitation le 1er samedi de chaque mois, pour parler de vos lectures autour d'un café, partager vos coups de cœur ou coups de pique, rencontrer d'autres lecteurs ou tout simplement écouter...

 Prochain rendez-vous : samedi 5 janvier de 10h30 à 12h.
- « Bébés à la bib ». Un rendez-vous pour les tout-petits le premier mardi de chaque mois : parents, assistantes maternelles, nounous et bébés lecteurs, venez partager un moment privilégié autour du livre.

Une programmation trimestrielle de séances de contes pour les 3-5 ans, les 6-8 ans, les adultes.

Prochain rendez-vous : Mardi 8 janvier de 9h30 à 10h, de 10h à 10h30 et de 10h30 à 11h

« Lectures sous l'arbre » avec les beaux jours : la bibliothèque ouvrira son jardin d'été avec des chaises longues à l'extérieur.

Un grand succès

→ Un grand succès dès l'ouverture! En chiffres du 6 au 30 novembre : 1097 emprunteurs, 3755 prêts dont 375 DVD.









Inauguration officielle: 23 mars 2013

L'inauguration officielle est prévue le samedi 23 mars 2013 dans le cadre de la semaine de la francophonie. À cette occasion, la bibliothèque lance un grand concours : « Dis-moi dix mots semés au loin ». Vous êtes invités à jouer avec un, plusieurs ou les dix mots de la francophonie 2013 : atelier, bouquet, cachet, coup de foudre, équipe, protéger, savoir-faire, unique, vis-à-vis et voilà, pour créer à l'envie un texte, une poésie, un dessin, une vidéo... Tout est permis !

Particuliers, classes, commerces, associations, entreprises... envoyez votre contribution à la bibliothèque avant le 15 mars 2013. La remise des prix aura lieu le jour de l'inauguration et les créations seront exposées à la bibliothèque.



Des espaces agréables et conviviaux avec des canapés, des fauteuils, des poufs, des tables pour lire, se détendre, se rencontrer, travailler...



Vie de la Commune

Inauguration officielle du nouveau bureau de Poste

Le 9 novembre dernier Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet, Serge Nocodie, président de la Commission départementale de présence postale territoriale, Laurence Théry, maire du Touvet, Chrystelle Ménager, directrice départementale de l'enseigne, et Régis Barraux, directeur du bureau de Poste du Touvet, entourés de nombreux élus du Touvet, inauguraient officiellement le nouveau bureau de poste.

Le maire a salué les efforts conjoints de tous, la Poste, la Commission départementale de présence territoriale, le député François Brottes et la municipalité, pour la réalisation du projet, et l'excellence des entreprises locales pour son aménagement.

Depuis son ouverture, le bureau de Poste accueille 20 à 30 clients par jour.



Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918



C'est entourée de représentants du 93° Régiment des Troupes de Montagne, des sapeurs pompiers de la commune, des anciens combattants et du président de l'Union des Mutilés et Anciens Combattants, Daniel Maître, que le maire Laurence Théry a présidé la commémoration du 11 novembre, au son de l'Harmonie des Deux Rives ; le commandement militaire était assuré par le lieutenant Michallat, habitant du Touvet. Laurence Théry a évoqué la mémoire des combattants d'Outre-Mer dont 72 000 ont perdu la vie entre 1914 et 1918. Elle a conclu son allocution par la lecture d'un poème de Léopold Sédar Senghor, « Aux tirailleurs sénégalais morts pour la France ».





Concours de fleurissement 2012

Le vendredi 23 novembre, Annette Chedal-Anglay, conseillère municipale et organisatrice du concours de fleurissement de la commune,

a remis les prix 2012, en présence du maire Laurence Théry, du 1er adjoint André Gonnet, et de plusieurs élus.

Cette année, trois prix ont été décernés dans quatre catégories : « commerces », « jardins », « potagers » et « immeubles ».

Chaque lauréat a reçu un diplôme dédicacé et une plante. La municipalité remercie chaleureusement tous les habitants qui, grâce à leur amour des plantes et des fleurs, embellissent le Touvet.

Annette Chedal-Anglay a ponctué la remise des prix par la lecture d'un bien joli poème de sa composition.

Renseignements et inscriptions pour 2013 : mairie@letouvet.com







Remise d'un chèque de 5 000 € par ERDF

Laurence Théry, maire, et André Gonnet, 1er adjoint en charge de la qualité de vie et des travaux, ont reçu vendredi 30 novembre des mains de Michel Salvi, représentant M. Masset, directeur territorial d'ERDF Isère, un chèque de 5 000 € pour soutenir le programme pluriannuel de travaux de la municipalité. Depuis 2009 ce sont 25 000 € que la commune consacre tous les ans à la réfection de l'éclairage public dans les quartiers de la commune : le Vivier, la Conche, la rue de Beaumont, la Frette, la salle du Bresson et ses abords. L'année prochaine c'est le Clos Schmitt et le giratoire RD29-RD1090 qui doivent

bénéficier d'une modernisation des installations.



Lancement d'une concertation pour l'aménagement de la Grande rue

Pour étudier les conditions de déplacement et d'équipement de la Grande rue, la municipalité engage une concertation à l'échelle de la commune. Cette artère principale, très étroite, dicte l'organisation des déplacements dans la commune : il est important d'amorcer le débat des circulations et des stationnements autour de cet axe.

Tous les habitants sont invités à participer !

Le bureau d'étude, qui doit être retenu, a pour mission d'engager une réflexion globale permettant à tous de circuler plus aisément, en toute sécurité, en préservant les intérêts de chacun.

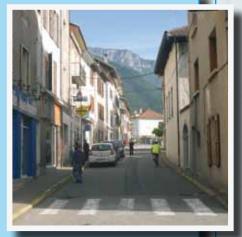
Les objectifs sont fixés pour :

- 1 : sécuriser les circulations piétonnes et améliorer la cohabitation des différents modes de déplacements, comme les cheminements piétons et l'accessibilité des voitures, des transports en commun, d'intégrer le passage des cycles aux différents moments de la journée (heures de pointe et heures creuses).
- 2 : limiter et réguler la vitesse automobile.
- 3 : dimensionner l'offre en stationnement. En particulier, maîtriser le stationnement à proximité du groupe scolaire, de la mairie et des commerces.
- 4: intégrer l'aspect paysager de l'aménagement et respecter la tonalité patrimoniale de la commune
- 5 : envisager les liaisons avec les villages voisins dans le prolongement de la Grande rue : La Terrasse via La Frette. Saint Vincent de Mercuze.

La municipalité souhaite que la démarche du bureau d'études repose sur deux principes :

- → élaboration d'une démarche globale avec prise en compte notamment des problématiques économiques et environnementales.
- → association des interlocuteurs locaux : élus, services techniques municipaux et autres (ERDF, Ordures Ménagères, ...), riverains, commerçants, associations, usagers (piétons, voitures, transports collectifs, 2 roues, camions de livraison, Personnes à Mobilités Réduites, poussettes) ...

La concertation se déroule tout au long de l'année 2013, avec une réunion publique de lancement début 2013, et trois réunions publiques à suivre, jalonnées par un travail en ateliers.



Vie de la Commune

Vente immobilière aux enchères de l'ancienne Poste

VENTE PAR ADJUDICATION AMIABLE LE 11 JANVIER 2013 À 9 H

À LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ISÈRE 10, rue Jean Moulin – 38180 Seyssins Par le ministère de M° Emmanuelle PASTEUR, notaire à Fontaine (Isère)

LE TOUVET (ISÈRE) (38660), 326, Grande rue (Ancienne Poste du Touvet)

Un bâtiment mitoyen côté EST, composé de deux volumes enchevêtrés, cour et places de stationnements.

- Le volume principal du bâtiment est élevé sur quatre niveaux et combles, composé d'une cave et de la chaufferie en sous-sol, d'un rez-de-chaussée à usage de bureaux, de deux étages à usage d'habitation et combles au dessus.
- Le volume secondaire est élevé sur deux niveaux, d'un rez-de-chaussée à usage de bureaux et sanitaires et d'un étage.

Figurant au cadastre savoir :

Section AH - N° 70 Lieudit : Grande Rue - Surface : 07 a 09 ca

Mise à prix : 250 000 €
Bien libre de toute occupation

Conditions particulières : Voir cahier des charges

Consignation pour enchérir : 25 000 € par chèque de banque, émis directement par la banque, à l'ordre de M° Emmanuelle PASTEUR.

Renseignements et consultation du cahier des charges :

Mº Emmanuelle PASTEUR, 15, avenue Jean-Jaurès (38600) Fontaine.

Tél: 04 76 26 17 36 Fax: 04 76 26 15 34.





- → Consultez le cahier des charges chez Me Pasteur, notaire à Fontaine.
- → Vérifiez votre solvabilité auprès des banques et estimez le budget maximum dont vous disposez (apport personnel et capacité d'emprunt).
- → faites établir un chèque de banque certifié d'un montant de 25 000 € à l'ordre de Me Emmanuelle Pasteur, Notaire, correspondant à la consignation obligatoire pour participer à l'adjudication : il vous est rendu si vous ne remportez pas la vente.
- \Rightarrow Le jour de l'adjudication, pensez à vous munir d'une pièce d'identité et du chèque certifié et signé par la banque de 25 000 €.

LA MC2 se déplace au Touvet

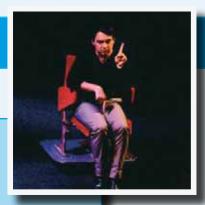
- → À la salle du Bresson, le jeudi 21 mars 2013 à 20h30
- « One man show » intitulé « Pourvu qu'il nous arrive quelque chose »: dans cette pièce inspirée du « Petit Lexique amoureux du théâtre » de Philippe Torreton, l'acteur Gregory faive, membre de la Compagnie Le Chat du Désert, explore les rapports entre l'acteur et le spectateur.

C'est ca le théâtre : un comédien qui prend le risque de monter sur la scène et un spectateur qui prend le risque de venir le voir. En espérant qu'il se passe quelque chose...

Avec des extraits d'auteurs anciens · Shakespeare, Racine · modernes · Jean-Luc Lagarce, Pierre Palmade, Muriel Robin · Grégory Faive aborde tous les aspects de la représentation théâtrale : le travail de la langue, le processus de création, les outils techniques, la mémoire de l'acteur, sa personnalité complexe, le public ... C'est souvent drôle, toujours enrichissant.

Le prix des places est de 8 euros. Un tarif réduit de 6 euros est proposé aux chômeurs, aux étudiants, aux moins de 18 ans, et aux bénéficiaires de minima sociaux sur présentation d'un justificatif. L'achat des billets se fait auprès de l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture.

Venez nombreux!







Accueil de jeunes Croates dans le cadre du jumelage Le Touvet-Novska

Les 18 et 19 mai prochains l'équipe junior de football de nos amis croates participe au tournoi international organisé par le FC Crolles-Bernin. Pour recevoir les dix-huit jeunes de toute l'équipe (jeunes âgés de 12 à 13 ans) et leurs accompagnateurs, la municipalité fait appel aux bonnes volontés des habitants de la commune pour les loger du vendredi 17 mai au lundi matin 20 mai.

Si vous voulez accueillir un jeune Croate, merci de contacter la mairie par téléphone au 04 76 92 34 34 ou le Comité de Jumelage par mail à dom.quillon@gmail, ou par courrier à la maison des associations, 52 avenue Montfillon (boîtes aux lettres touiours accessibles de jour comme de nuit).

Merci d'avance!

Les membres du Comité de Jumelage





Conseil Municipal



Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 octobre et le 6 novembre 2012

Associations

Subvention à l'association «Nounous et compagnie» (6/11/12)

Une aide financière de 100 € pour le fonctionnement d'une association d'assistantes maternelles du village, pour travailler en plus des activités du relais d'assistantes maternelles.

Accord à l'unanimité

Bibliothèque

Précisions sur les tarifs de la bibliothèque : pénalités (2/10/12)

L'adhésion à la bibliothèque du Touvet est gratuite pour les personnes de la commune (voir délibération du 04/09/12). En revanche, les personnes non résidantes payent 20 €, et 10 € pour les moins de 18 ans.

Des pénalités de retard dans le retour des ouvrages sont mises en place : en premier lieu, une lettre de rappel est envoyée ; puis, une semaine plus tard, une deuxième lettre avec un paiement de 2 € ; et enfin une troisième lettre avec un paiement de 5 €. Les cartes perdues sont facturées 1,50 €. Les photocopies coûtent 10 centimes pour le noir et blanc et 30 centimes pour la couleur. Pour plus de précisions, consulter le règlement intérieur de la bibliothèque.

Accord à l'unanimité

Charte des bénévoles de la bibliothèque (6/11/12)

Cette charte fixe l'engagement réciproque entre la commune et la dizaine de bénévoles intervenant à la bibliothèque (en plus de trois employées communales). Les bénévoles s'engagent à respecter un devoir de réserve et de confidentialité à l'adresse des usagers, et l'esprit du « service public ». La commune assure aux bénévoles des conditions de travail et de sécurité correctes, et répond le cas échéant à leurs besoins de formation.

. Accord à l'unanimité

Eau-Assainissement

Budget Eau et Assainissement : décisions modificatives : équilibre des lignes en fin d'année (6/11/12)

1) Après calcul final des amortissements sur le budget de l'eau, il convient d'équilibrer les comptes par les modifications suivantes (sans impact sur le résultat) :

Dépenses d'exploitation-Chapitre 68 « Dotations aux amortissements » + 2 946,25 €
Dépenses d'exploitation-Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » - 2 946,25 €
Recettes d'investissement-Chapitre 2813 « Amortissement des immobilisations » + 2 946,25 €
Recettes d'investissement-Chapitre 13 « Immobilisations incorporelles » - 2 946,25 €

2) Le titulaire d'un marché s'est vu attribuer un paiement en lieu et place de son sous-traitant. Il convient maintenant, en une seule opération comptable, de rétablir ce paiement, soit :

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »-Article 2156 « Matériel spécifique d'exploitation » : + 901,43 €

Chapitre 23 « Immobilisation en cours »-Article 2315 « Installations de matériels » : - 901,43 €

Accord à l'unanimité pour ces deux DM

<u>Finances</u>

Indemnité du percepteur (2/10/12), Monsieur Orset, pour l'aide apportée à la commune dans l'administration de ses finances de 850 €, plus 45,73 € (pour la confection des documents budgétaires).

Accord à l'unanimité

Rapport de la Commission de Transfert des Charges de la Communauté de Communes du Grésivaudan (2/10/12)

Pour le Touvet, ce transfert équivaut à 0, car la commune n'a transféré aucune structure à la CCG. En revanche, d'autres communes ont effectué des transferts pour un total de charges transférées de 10 806 €. Accord à l'unanimité

Budget général / section de fonctionnement / chapitre 12 : décisions modificatives du budget (6/11/12).

- 1) Une étude d'architecte réalisée en 2010 sur le site de l'ancienne école maternelle pour la somme de 2 212,60 € a été inscrite au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles ». Or, pour être inscrite à l'inventaire, elle doit être inscrite au chapitre 21 « Constructions ».
- 2) Une nouvelle loi concernant le Fonds de Péréquation des Intercommunalités et des Communes (FPIC) vient de sortir. Elle suppose que nous reversions une partie de la somme qui nous a été attribuée, soit 7 912 €, à d'autres communes plus pauvres que Le Touvet.

Nous devons donc modifier notre budget en conséquence, d'où passage du :

Chapitre 73 « Impôts et taxes »-Article 731 « Impôts locaux » au

Chapitre 73 « Impôts et taxes »-Article 739 « Reversement et restitution sur impôts et taxes ».

3) Le dépassement des frais de personnels de la commune se monte à 134 000 € (Dépenses de fonctionnement Chapitre 012 « Charges de personnel »).Or 94 000 € lui ont été remboursés (absences-congés) en recettes de fonctionnement Chapitre 013 « Atténuation de charges ». La différence de 40 000 € doit être attribuée aux dépenses de fonctionnement Chapitre 66 « Charges financières », le montant des intérêts financiers sur la dette étant moins important que la somme budgétée.

Accord à l'unanimité pour ces trois DM

Demande de prêt à la Caisse des Dépôts et Consignations pour le logement d'urgence, quartier de la Gare. (6/11/12)

Précisions apportées à la délibération votée le 7 février 2012, qui doit inclure le plan de financement : Coût total : 109 000 € Aides : 15 000 € de la Communauté de Communes du Grésivaudan et du Conseil Général de l'Isère ; 8 000 € de l'État (pour l'agrément PLAI).

Emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignations de 50 000 € sur 20 ans.

Commune : 86 000 € Accord à l'unanimité

Conseil municipal



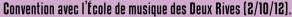
Scolaire et enfance

Règlement intérieur de la cantine et de la périscolaire (2/10/12).



Ce règlement intérieur est modifié pour installer des changements de procédure et un accès Internet (portail) pour les parents à la cantine et à la périscolaire, mis en place le 15 octobre. Les parents ont reçu une formation le 11 octobre, en deux groupes pour cet accès en ligne. Chaque jour, une quarantaine de modifications sont à prendre en compte par les services de la mairie qui travaillent à flux tendu. Mise en place de pénalités pour les parents qui ne respectent pas les procédures d'inscription, en n'inscrivant pas leurs enfants. Cette pénalité est de 1 € en plus à la garderie périscolaire et de 2 € à la cantine, quel que soit le quotient familial et payable avec la facture.

Accord à l'unanimité





Une subvention est attribuée à l'École de musique pour qu'elle puisse embaucher un animateur pour l'école primaire. Cette subvention, précédemment calculée pour 9 classes est réajustée en fonction de l'ouverture d'une 10ème classe à la rentrée 2012. Elle est donc abondée de 837 €. (Voir délibération précédente du 04/09/12).

Accord à l'unanimité

Principe d'attribution d'une aide aux parents en fonction du quotient familial pour les classes transplantées (2/10/12).



La mairie donne déjà pour les projets de voyages scolaires une somme de 9 000 €. À cela s'ajoute le profit dû à l'organisation de ventes (pâtisseries...) par les parents ou à des dons émanant de commerçants ou d'associations du village, ainsi qu'à l'aide du Conseil Général. Mais lors de projets importants (ex : Camaret, l'an dernier, 411 € pour chaque enfant), le coût du voyage est trop lourd pour certaines familles (il est rappelé que tous les enfants de la classe doivent partir, sinon le voyage est annulé). La mairie propose donc que les aides soient indexées sur le quotient familial, soit de 68 € à 349 €.

Accord à l'unanimité

Subvention au RASED (6/11/12).

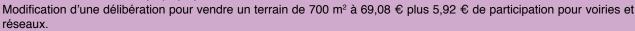


Une Comme chaque année, la municipalité accorde une aide au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté de 190 €. Une quinzaine d'enfants environ sont suivis.

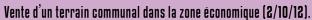
Accord à l'unanimité

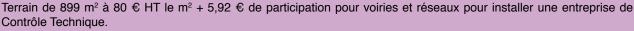
Urbanisme





Accord à l'unanimité.





Accord à l'unanimité.

Contentieux d'urbanisme : engagement de la mairie dans le cadre d'une procédure immobilière (2/10/12).



Depuis 1997, une procédure contentieuse est engagée pour une construction de maison d'habitation sans autorisation dans la zone agricole sur des terrains d'une superficie de 11 000 m2. Le propriétaire a été condamné sous astreinte à se conformer au règlement d'urbanisme, l'indemnité à verser à la commune atteint 400 000 €. Pour régler le problème définitivement, deux options sont possibles : soit une saisie du bien et une démolition du bâti ; soit une saisie du bien et la transformation de la maison d'habitation en grange. Dans les deux cas la commune achète le bien.

Accord à l'unanimité

Annulation de délibérations : vente de terrains communaux et contentieux d'électrification rurale (2/10/12).

- Deux ventes ne s'étant pas effectuées, il convient d'annuler les délibérations afférentes.
- Faute d'éléments définitifs le contentieux d'électrification rurale ne peut aboutir dans l'immédiat, d'où la nécessité _____ d'annuler la délibération.

Accord à l'unanimité



Autorisation de déposer un permis de construire pour le kiosque de la Place de l'École (6/11/12) car la surface du kiosque

Accord à l'unanimité moins une abstention

Divers

Demandes de subventions au Conseil Général de l'Isère (2/10/12)

Renforcement BTA: il s'agit de renforcer le réseau électrique existant sur une longueur de 150 m (subvention de 65 %).

Opération «Mille arbres mille haies» : les jeunes élus du Conseil Municipal d'Enfants ont le projet de planter une haie dans la plaine en collaboration avec le CGI. Ce sont eux qui choisiront les essences à planter (essences locales).

Isolation et accessibilité des bâtiments communaux : la subvention pourrait se monter de 10 à 60 %. Les travaux concernent l'École de Cordes, la mairie, l'école élémentaire (changement des fenêtres), la salle du rugby, la perception, la salle du Bresson.

Au titre du petit patrimoine 2013 dans le cadre de la dotation territoriale afin d'obtenir une aide concernant la restauration du petit patrimoine de la commune (bassins, croix, murets...).

Pour des manifestations culturelles en 2013 : MC2, MACADAM, Plantes et Jardins, Musiciens du Louvre, Théâtre de Rue

Accord à l'unanimité

Demande de subvention à la Communauté de Communes du Grésivaudan : petit patrimoine 2013 (2/10/12)

Pour la rénovation du bassin de la rue de la Perrière cette année.

Accord à l'unanimité

Motion de soutien à Ascométal (2/10/12).

À Ascométal, 307 emplois sont en passe d'être supprimés, dont 166 à l'usine du Cheylas. Ce n'est malheureusement pas la seule entreprise touchée sur notre territoire. La mairie tient par cette motion à affirmer son refus de la fermeture d'Ascométal et son soutien aux salariés.

Accord à l'unanimité

Régime juridique de la gestion de l'électricité : passage en régime urbain (6/11/12).

Jusqu'à présent, la commune était sous le régime de l'Électricité Rurale. Mais la commune a dépassé de beaucoup le seuil consenti aux communes rurales, en termes de population ; de plus, le système d'attribution des subventions a été modifié. Il est donc souhaitable que la commune passe en Régime Urbain. De ce fait, c'est ERDF qui assurera maintenant le renforcement de nos nouveaux réseaux, y compris l'élaboration des dossiers, comme le programme de renforcement de la rue de la Charrière ou le renforcement du Vivier.

Accord à l'unanimité

Garantie d'emprunt auprès de Pluralis (6/11/12), conformément à la délibération du 26 juillet 2011, pour la construction de 15 logements sociaux quartier de la gare : précisions complémentaires, juridiques notamment.

Accord à la majorité, une abstention



















Environnement



Lancement du Plan Climat-Energie Territorial de la commune

Dans le prolongement du Plan Climat-Énergie Territorial élaboré par la communauté de communes du Grésivaudan, la commune du Touvet souhaite, à son échelle, mettre en place à partir de 2013 un PCET.



Qu'est-ce qu'un Plan Climat-Énergie Territorial ?

C'est une démarche qui permet d'anticiper l'avenir du territoire de la commune, en intégrant dans ses politiques et ses compétences, une approche climatique et énergétique transversale. Le but vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la commune et à réaliser des économies d'énergie.

Il faut d'abord répondre aux questions suivantes . . .

Comment agir pour lutter efficacement contre le changement climatique à notre niveau ? Par où commencer ? À quoi faut-il faire attention ? Qui peut nous aider dans cette démarche et comment mobiliser les acteurs du territoire ?

... et mettre en place tout un programme :

- 1- Informer et sensibiliser les élus, les services et les habitants de la commune sur l'importance d'agir et définir précisément les attentes de la municipalité.
- 2- Faire le bilan de l'état actuel : quelles actions ont été réalisées jusqu'ici ? Avec quels résultats ? Quelles sont les émissions de gaz à effet de serre, la consommation et la production d'énergie au Touvet ?
- 3- Mettre en forme l'organisation interne et externe de ce programme pour associer tous les acteurs à la démarche. À terme cela permet de lancer une concertation sur le bilan, les futurs objectifs et le plan d'actions.
- 4- Définir et renforcer un plan d'actions. Une fois le bilan réalisé, il faut passer à une phase de définition des objectifs et des actions à réaliser à court et moyen termes.
- 5- Mettre en œuvre et évaluer. Pour chacune des actions prévues, il convient de définir des indicateurs permettant d'évaluer la mise en place de ces actions.

Et ainsi de suite...

À partir de l'évaluation, mettre en place un nouveau plan d'actions prenant en compte ce qui a déjà été réalisé.



Au tout début de cette démarche. Même si de nombreuses actions ont déjà été menées, il faut formaliser les efforts entrepris pour les rendre cohérents. Claude Boullier, Serge Simon et Cécile Bachelot sont en charge de ce projet en partenariat avec la Communauté de Communes du Grésivaudan qui lance un PCET sur le territoire du Grésivaudan et accepte d'accompagner l'action du Touvet.

La commission environnement est la cheville ouvrière de ce projet, et associe l'ensemble des commissions du village : la commission animation-communication, le CCAS, la commission économique et la commission urbanisme.

Tous les habitants du To<mark>uvet sont partie prenante de ce</mark> projet. Mais c'est à la commune de se montrer tout d'abord exemplaire !







Naissances

Le 7 septembre 2012 : Andrea, Ali JAILLON Le 21 septembre 2012 : Valentin LENOBLE

Le 3 octobre 2012 : Léna HADJAR Le 5 octobre 2012 : Callie, Stella NOIR

Le 20 octobre 2012 : Alan, Guy, Christian CHAR-

BONNEAU

Le 24 octobre 2012 : Valentin, Nicolas ROYBON Le 5 novembre 2012 : Salomé, Liliane TURGIS Le 5 novembre 2012 : Lilou, Noëlle TURGIS



Décès

Le 14 septembre 2012 : Carmela DI VIETRI veuve CONTE Le 18 septembre 2012 : Bernard, Camille, Ernest MARS

Le 9 novembre 2012 : Marie-Louise AIZEMENT

Le 11 novembre 2012 : Marie BOUDET Le 12 novembre 2012 : André SEGAUD

Le 30 novembre 2012 : Joséphine TOURNASSAT veuve GOT-

TELAND

Mariages

Le 29 septembre 2012 : Aurélie CHARPENTIER et Emmanuel

Le 6 octobre 2012 : Caroline BERLANDIS et Sébastien, Maurice, Albert ROLLAND



Petites Annonces



Vous avez un projet et vous hésitez à le réaliser. Vous avez besoin d'écoute avant de prendre une décision importante : changement de poste, gestion de carrière, orien-

tation scolaire,... Pour apprendre à gérer votre stress, vos émotions. Pour renforcer l'estime et la confiance en vous,...

Je vous propose un accompagnement par une écoute active, un questionnement précis et des techniques adaptées.

Le premier entretien est gratuit et libre de tout engagement. C'est durant cet entretien que sera défini l'objectif sur lequel un contrat d'accompagnement pourra être conclu. Il stipulera le nombre de séances, le rythme, leur durée et le prix, sur la base des informations ci-dessous.

Les séances durent environ 1h15 Le tarif est de 50 € / séance Les séances se font en cabinet ou à domicile.

Contact:

Nathalie PICOT-GUERAUD, coach certifié par l'État

16 La Roseraie 38660 Le Touvet

Tel: 06-83-05-93-50 / Mail: nathalie.picotg@free.fr



Permanence du Conseiller général

Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet, tiendra une permanence à la mairie du Touvet, le jeudi 7 février 2013 de 10h30 à 12h.

Il reçoit également sur rendez-vous en fin de semaine à la mairie de La Terrasse (contacter son secrétariat au 04 76 00 38 10)

Georges Bescher rappelle aux associations ou particuliers qu'on peut lui faire connaître les projets et dossiers déposés au Conseil général de l'Isère, afin d'en assurer le meilleur suivi.

Adresser toute correspondance au 204 rue des Thermes -38660 La Terrasse.



Inscriptions à l'école maternelle rentrée 2013-2014

Vendredis 11 et 18 janvier 2013 aux horaires scolaires (enfants nés en 2010 et nouveaux arrivants).



Pièces à fournir : livret de famille, justificatif de domicile (commune du Touvet), carnet de vaccinations de l'enfant à jour (DT Polyo) et fiche de renseignements à télécharger à l'adresse: http://www.ac-grenoble.fr/ecoles/hg/spip.php?rubrique490.

Regards sur...

La restauration de l'horloge de l'ancienne mairie

J.DELAYE & CAR.
Horlogers-Mécaniciens
GRENOBLE

Deux habitants du Touvet se consacrent depuis le mois de février dernier à la restauration de l'horloge de l'ancienne mairie. Datant de 1884, cette horloge est en bronze et en acier trempé. Après un démontage complet, chaque pièce a été décapée avec une brosse métallique, polie au feutre puis remontée. Seuls la tige du balancier, abîmée, la manivelle de montage et les poids, disparus, ont été refaits, preuve de la qualité exceptionnelle de cette pièce patrimoniale. Après une phase de réglages et d'essais couronnée de succès, il reste désormais à fabriquer un « campanile » métallique dans une vitrine de protection, un support d'horloge avec des pieds en tubes d'acier et une cloche. L'objectif est de montrer le fonctionnement d'origine avec des pignons, un cadran et une cloche.







